

Allocutions de bienvenue

M. Michael KRAEMER, maire de Lans en Vercors, souhaite la bienvenue à tous, dans ce nouveau centre culturel et sportif qui ouvre ses portes pour la seconde fois, et dont le bois utilisé pour la construction, provient pour 35 % de bois local, 65 % de bois français et 5% autres bois. Il souligne le contraste architectural entre le cadre monastique de la précédente assemblée générale à Saint Pierre de Chartreuse, et celui de cette année et se dit heureux de voir sa commune, accueillir l'évènement. Il affirme l'importance, pour une commune forestière comme Lans en Vercors et plus particulièrement pour le Vercors, massif très boisé, qui s'étend sur deux départements, de recevoir un évènement sur la filière bois.

Cette allocution de bienvenue se termine par l'intervention de **M. Guy CHARRON**, Président des **Communes Forestières de l'Isère**, qui remercie M. Le Maire, M. Michel CASTAN, vice-président de la **Fédération Nationale des COMMUNES FORESTIÈRES**, délégué à la forêt de montagne, M. Alain LESTURGEZ Directeur Général de la **Fédération Nationale des Communes Forestières**, les partenaires, les financeurs et plus généralement toutes les personnes pour leur présence, il ouvre l'Assemblée Générale à 8h20.



Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 août 2014 à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

M. Guy charron, met au vote le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 août 2014 qui est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral - présenté par **M. Guy CHARRON**.

M. Guy CHARRON souligne le contexte institutionnel qui affecte considérablement les communes forestières, la multiplicité des enjeux forestiers liés à la multifonctionnalité et la nécessité que les élus, à la fois décideurs, aménageurs du territoire et maîtres d'ouvrage soient des acteurs de la forêt filière-bois.

Il affirme l'importance, pour la filière, d'investir, se moderniser, améliorer son image, qualifier sa main-d'œuvre, favoriser les groupements de compétences ou d'équipements (*en exemple, le*

projet innovant de débardage par ballon captif), et maintenir l'emploi de la vitalité des territoires ruraux. Il soulève les questionnements sur les compétences chacun et la place accordée à la forêt, quant à la réforme des collectivités locales, avec la loi NOTRe (**N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **R**épublique), la baisse considérable des dotations de l'État, et les incertitudes sur la convention État-ONF-FNCOFOR.

Rapport d'activité - présenté par **Me Anaïs RODRIGUEZ**, chargée de mission des Communes Forestières de l'Isère,

Les actions menées par l'Association, ont principalement porté sur la mise en place du nouveau comité directeur suite aux élections, la communication et diffusion d'information, la formation des élus, l'appui aux communes ainsi que le suivi des politiques.

La version numérique de la lettre d'information, créée en collaboration avec l'Union Régionale des Associations des **CO**mmunes **F**orestières de **Rh**ône **A**lpes, a remplacé le magazine Espace et forêt, et le site internet a été actualisé. Les actions de communication ont été nombreuses : une participation au congrès des maires de l'Isère a donné lieu à un article paru dans Mag'congrès, un stand de la filière forêt-bois iséroise au salon du bois à Grenoble, des entretiens avec la presse (Terre Dauphinoise et les Affiches), un gros travail sur l'organisation de la 14ème fête de la forêt et toujours une participation au réseau régional (URACOFRA) et au réseau national (FNCOFOR).

Cinq formations ont été proposées aux élus sur des thématiques variées : les voiries et les exploitations forestières, le bois énergie, et une sensibilisation à la filière bois auprès des nouveaux élus.

L'Association continue son suivi et son accompagnement des Chartes Forestières de Territoire, notamment pour l'émergence de la CFT du Bas Dauphiné Bonnevaux signée en décembre 2014

Enfin, une enquête sur l'équilibre Sylvo-cynégétique liée à la présence du gibier et le renouvellement des forêts a été menée auprès des adhérents.

Rapport financier - présenté par **Me Régine MILLET**,_ trésorière des Communes Forestières de l'Isère



Me Régine MILLET précise que les produits de fonctionnement proviennent principalement des subventions, accordées, pour une très large part, par le Conseil Général de l'Isère, et dans une moindre proportion, des prestations vendues par l'Association. L'accent est mis sur l'importance des subventions, qui permettent de financer le poste de chargé de mission ; financement sans lequel toutes les actions ne pourraient être aussi efficacement menées, comme le rappelait en préambule M. Guy CHARRON.

Me Régine MILLET tient à souligner que les écarts entre les exercices 2013 et 2014, se justifient par l'organisation de la FFM en 2013, ils ne sont donc pas du tout alarmants.

L'exercice 2014 se clôture en perte à - 4 240 euros

La trésorerie est correcte, après avoir affecté la perte de l'exercice, les fonds associatifs se montent à 68 205 euros.

L'affectation du résultat de - 4 240 euros est proposée au report à nouveau. L'affectation du résultat et le bilan comptable 2014, sont soumis au vote par M. Guy CHARRON, ils sont tous deux adoptés à l'unanimité.

Actualité forestière

M. Michel CASTAN, Vice-Président de la Fédération Nationale des **CO**mmunes **FOR**estière, délégué à la forêt de montagne, souligne toute l'importance du rôle de la FNCOFOR, véritable outil de veille, qui co-signe le contrat d'objectifs et de performances et qui a pu immédiatement réagir à l'annonce de l'Etat, d'augmenter la taxe à l'hectare de 2 à 14 euros.

Il précise, que des enquêtes menées sur le terrain (appuyées par le constat de la Cour des Comptes) prouvent que certaines activités sont déficitaires, avec des écarts de gestion pouvant atteindre jusqu'à 40 %. Il affirme que les communes ne paieront pas un euro de plus, l'urgence de trouver des solutions entre les communes forestières, les ministères, et l'ONF, et que les économies devront être faites par chacun, pour une application du contrat d'objectif l'année prochaine.

Les efforts devant être supportés par tous, M. Michel CASTAN envisage de proposer :

Aux communes : un regroupement territorial des communes de petites surfaces, de mobiliser plus de bois par l'amélioration des rendements, de regrouper les forêts communales en syndicat, et pourquoi pas imbriquer la forêt publique afin d'optimiser la récolte des bois, de s'engager vers un programme triennal avec une possibilité de contractualisation. Les communes pourraient engager des économies de gestion, voire davantage de recettes.

Aux partenaires de trouver des solutions entre les différents régimes forestiers qui font supporter les coûts les uns sur les autres et pour l'ONF de réduire ses coûts indirects assez élevés. Il souligne qu'en ne tenant pas ses engagements de financement à 100 %, l'état, partenaire décideur et commandeur des **M**issions d'**I**ntérêt **G**énéral, fragilise l'ONF, le commandeur doit payer. Que par ailleurs, un doute subsiste quant à la prise en charge totale par l'État du coût d'encadrement, par l'ONF, des emplois d'insertion dans les DOM TOM.

En termes d'aménagement de stopper la redondance de la superposition territoriale de plusieurs services de l'État, de trouver un équilibre entre tous les partenaires et réduire les dépenses de formation de l'ONF et de se pencher sur la question de l'affouage, qui se pratique à des conditions tarifaires largement préférentielles pour des revenus très minimes, parfois nuls. M. Michel CASTAN précise que les missions de la forêt privée et la forêt publique sont différentes, il note toutefois un comparatif des coûts de gestion allant du simple au double et souligne que les surcoûts en frais de gestion (liés à l'altitude, la pente, les glissements...) pour la forêt de montagne, ne sont pas pris en compte ; et qu'à qualité égale, le bois ne rapporte pas autant qu'en plaine.

M. Alain LESTURGEZ directeur général de la Fédération Nationale des COmmunes FORestière confirme que les trois groupes de travail prendront fin très prochainement, et que les choix et arbitrages se feront au niveau du ministère de l'agriculture, et des présidents, de la FNCOFOR et de l'ONF.

Il affirme rester vigilant et souligne les paradoxes du gouvernement et son manque de coordination entre les différents services. Malgré de nombreuses réformes visant à une véritable politique forestière (dont les réelles avancées sur la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt, et le contrat de filière qui favorise la modernisation des entreprises) ; en déduisant la recette de la vente de bois de la **Dotation Globale de Fonctionnement**, et de surcroît, en faisant payer des frais d'exploitation, le gouvernement pénalise les communes qui vendent du bois.

C'est bien en notant ces contradictions, que la FNCOFOR, véritable outil de veille, vise à faire évoluer la situation.

Me. Marie Noëlle BATTISTEL, députée de la 4ème circonscription de l'Isère, dit comprendre et soutenir la position des élus de montagne face à Bercy qui demande une plus large contribution pour assurer la pérennisation des services forêt, qu'elle considère comme un service public, qui doit être mutualisé et doit davantage dépendre de la solidarité entre toutes les communes.

Elle évoque la complexité de la prise en compte des recettes dans la DGF que de nombreuses communes souhaiteraient voir attribuée en fonction de ses diverses recettes et dépenses, et l'incertitude quant à l'issue des discussions. Me. Marie Noëlle BATTISTEL soulève l'accent porté sur la loi agriculture et le confortement de la filière bois, dans la loi de transition énergétique également, et souligne la bonne perspective de la filière bois et son développement qu'il ne s'agit pas de pénaliser par ailleurs.

Elle clôturera son message sur l'acte 2 de la loi montagne, en soulignant la nécessité d'y inscrire des articles qui conforteront la spécificité montagne et les avantages de la montagne sur les vallées, mais que pour autant, cette loi datant de 30 ans, devra conserver son socle fort de la reconnaissance de ses spécificités.

M Fabien MULYK Vice-président délégué à la filière bois, l'aménagement des rivières, et l'environnement affirme l'implication du département, qui va poursuivre la politique mise en place par la précédente majorité et qui a fait ses preuves.



En conclusion, **M Guy CHARRON** souligne l'intérêt de M. Jean-Pierre BARBIER président du département de l'Isère et M. Robert DURANTON vice-président en charge de l'agriculture, l'irrigation, la filière bois et l'environnement, porté au projet de débardage par ballon captif. Il clôture cette Assemblée Générale à 9h30 en annonçant la date de la prochaine AG de la FNCOFOR, le 2 octobre 2015 à Nancy.

Remise de la médaille de la forêt communale

Lors du repas qui succède l'assemblée générale et le colloque, M. Michel Castan remet la médaille vermeil de la forêt communale à M. Guy Charron pour toute son action et sa forte implication en faveur de la forêt et de la filière-bois et particulièrement à l'Association des Communes Forestières de l'Isère qu'il préside avec engagement et dynamisme depuis de nombreuses années.

